

économiques non seulement en Saskatchewan mais dans tout le pays. Sa nomination m'a donc causé le plus grand plaisir. Je suis sûr que nous pouvons tous nous attendre à de merveilleux résultats dans ce ministère tant qu'il détiendra ce portefeuille. J'aimerais également féliciter son secrétaire parlementaire, le député de Provencher. Je suis certain que sa sagesse et sa science dans le domaine de l'agronomie nous autorisent à espérer de grandes choses de lui.

En écoutant les propos des préopinants, j'ai été frappé de voir qu'on semble mésestimer ce que le gouvernement a accompli pour l'agriculture toute entière. Pour résumer la situation, j'aimerais citer quelques chiffres qui serviront à illustrer mes observations. Au cours des trois années qui ont précédé l'arrivée au pouvoir du gouvernement actuel, les crédits de l'agriculture s'établissaient comme il suit: en 1954-1955, le total était de \$88,310,304; en 1955-1956, \$93,881,452 et en 1956-1957, \$90,068,594, c'est-à-dire \$272,260,350 en tout pour les trois années. Les chiffres correspondants pour les trois années qui ont suivi l'accession au pouvoir du gouvernement sont les suivants: 1957-1958, \$143,109,180.50; 1958-1959, \$222,173,607.75; 1959-1960, \$191,626,946, soit en tout un montant de \$556,909,734.25 que le gouvernement a injecté dans l'agriculture. Il s'agit du montant global en comparaison du total de \$272,260,350 pour les trois années précédentes, c'est-à-dire plus du double. Aussi simples qu'ils soient, ces chiffres soulignent, à mon avis, que le gouvernement prend des mesures aussi pratiques qu'importantes en faveur de l'agriculture.

M. Regier: Le député voudrait-il nous dire où il a pris ces chiffres?

M. Southam: Je les ai relevés dans les crédits du ministère de l'Agriculture pour les années en question. J'ajouterai également que le montant total que j'ai signalé ne comprend pas la somme d'environ 58 millions de dollars aiguillés vers l'agriculture en vertu de la loi sur la stabilisation, adoptée par le gouvernement actuel afin de venir en aide à nos cultivateurs.

En évaluant la situation agricole, j'ai lu avec beaucoup d'intérêt un article figurant en première page du *Western Producer*, journal agricole représentatif, publié en Saskatchewan. Le numéro dont je parle est celui du jeudi 16 mars 1961. On y trouvera, en première page, l'en-tête suivant: «Le revenu net des cultivateurs augmente d'environ 12 p. 100 en 1960». Je ne veux pas laisser entendre que le gouvernement a fait tout ce que je voudrais lui voir entreprendre en faveur de l'agriculture. Mais je tiens à bien faire comprendre aux députés, ainsi qu'au grand

public, le résultat net qu'a donné la mesure agricole que nous avons pu mettre en vigueur. L'article est ainsi conçu:

Le revenu global net des cultivateurs canadiens a dépassé, l'année dernière, de 12 p. 100 le chiffre de l'année précédente, atteignant un montant estimé à environ \$1,352,200,000, comme l'a publié, la semaine dernière, le Bureau fédéral de la statistique. Ce total dépassait de 6.5 p. 100 la moyenne des cinq années allant de 1955 à 1959, qui était de \$1,270,100,000, a déclaré le Bureau dans les prévisions qu'il établit à l'avance chaque année. Le Québec, le Manitoba et l'Alberta ont vu leur revenu net baisser. La Colombie-Britannique accuse une légère augmentation. La Saskatchewan présente l'augmentation la plus considérable, c'est-à-dire plus de 100 millions de dollars, son revenu s'établissant à \$354,373,000.

Le revenu en espèces provenant de la vente des produits agricoles n'a été, en 1960, que légèrement inférieur au niveau atteint en 1959. Du point de vue des denrées, les réductions les plus importantes ont été relevées pour l'orge, la graine de lin et les porcs, tandis que les accroissements les plus considérables étaient ceux des pommes de terre, du tabac, des bovins et des veaux. On a également noté une augmentation sensible des avances en espèces sur les céréales entreposées dans les fermes de l'Ouest canadien.

Les versements supplémentaires aux cultivateurs de l'Ouest canadien, en 1960, se sont élevés à 77 millions de dollars, et comprennent les paiements effectués en vertu de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, du programme de versements de tant à l'acre aux producteurs de céréales de l'Ouest, et du programme d'urgence fédéral-provincial d'assistance à l'égard des céréales non battues. Cela fait contraste avec ce qui s'est passé en 1959, alors que les cultivateurs ont touché 22 millions de dollars, dont la plus grande partie en vertu des dispositions de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies.

M. Boulanger: Puis-je poser une question à l'honorable député? Y a-t-il augmentation pour la province de Québec?

M. Southam: L'article dit que le Québec, le Manitoba et l'Alberta ont accusé une diminution, mais qu'il y a eu une légère augmentation en Colombie-Britannique. La situation varie d'année en année naturellement, selon le genre de culture. L'an dernier, la Saskatchewan a eu la chance d'accuser une augmentation de 100 millions de dollars, résultat de la très forte récolte de blé. Ces variations de revenu dépendent beaucoup des caprices de la nature mais, dans l'ensemble, le tableau est très satisfaisant. Comme je l'ai signalé, cependant, l'augmentation générale a été d'environ 12 p. 100 en 1960, attribuable en grande partie au programme du gouvernement, programme que nous devrions, je pense, nous rappeler et peut-être étudier d'un œil critique en vue de l'améliorer.

J'ai entendu avec grand intérêt les observations de l'honorable député de Peace-River, qui a parlé de certains propos de l'honorable député de Jasper-Edson concernant les avances en espèces. Il s'agissait d'une des premières mesures législatives du présent gouvernement, et le relevé que j'ai fait dans ma